



IFRAM - INFO

LA LETTRE DU PÔLE D'INNOVATION POUR L'ARTISANAT DES MÉTAUX

n°37 – mars 2010

Au sommaire :

- ▶ Quelques brèves de Fèvres...
- ▶ Le cuivre employé pour lutter contre les bactéries
- ▶ Un nouveau portail dédié au cuivre
- ▶ Une nouvelle solution pour l'approvisionnement de non-ferreux
- ▶ « Talents d'exception »
- ▶ Création de l'Institut National des Métiers d'Art
- ▶ Formations Repoussage et Taillanderie, il reste quelques places !
- ▶ Nouveau design pour des masques de soudure personnalisables
- ▶ L'agenda des évènements à ne pas manquer !

Quelques brèves de Fèvres...

▶ *Immatriculation obligatoire pour les auto-entrepreneurs ?*

Un article de la Loi de finance rectificative de 2009, publié au JO du 31 décembre 2009, stipule que soient immatriculés au registre des métiers tous ceux qui ont une activité artisanale à titre principal. Cela concernera les entreprises, et notamment les auto-entreprises, qui seront créées à partir du 1^{er} avril 2010. Une avancée, selon l'Union des Professions Artisanales, qui réclame depuis juin dernier des modifications de ce régime plutôt controversé. Cependant, l'UPA s'interroge sur les limites du système qui ne contrôle pas l'activité réelle des artisans. Il suffirait à l'auto-entrepreneur de déclarer son activité à titre secondaire pour ne pas être obligé de s'immatriculer.

▶ *Le statut d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée*

Comme déjà annoncé dans IFRAM-Info de janvier dernier, le statut d'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) pour les artisans et commerçants verra le jour très prochainement. Ainsi, Le projet de loi présenté par Hervé Novelli, secrétaire d'Etat au commerce, à l'artisanat et aux PME, a été récemment adopté en Conseil des Ministres. Le texte prévoit la création d'un statut qui permettra à l'artisan de préserver ses biens personnels en cas de faillite. Cette disposition devrait favoriser l'entrepreneuriat tout en assurant mieux la sécurité de l'entrepreneur, mais également protéger le patrimoine personnel des artisans lors de difficultés d'une entreprise ou d'emprunt.

▶ *Clémence pour le cartel des sidérurgistes*

Les entreprises spécialistes de l'acier reconnues coupables de cartel en 2008 pour entente sur les prix, ne devront finalement s'acquitter que de 73 millions d'euros au lieu de l'amende record initialement fixée à 575,4 millions d'euros. Cette décision vient contrecarrer une politique de dissuasion menée depuis plusieurs années, car il s'agissait là du cartel le plus important et le plus sophistiqué jamais mis au jour dans toute l'histoire du Conseil de la concurrence. De son côté, la cour d'appel a considéré que ces agissements ont «porté une atteinte moyennement grave à la concurrence, tempérée par l'état de la crise économique» et que le dommage devait être considéré comme «certain mais modéré».

Le Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux, souhaite vous apporter par cette lettre, toutes les informations pratiques liées à votre profession. Ce bulletin mensuel permet de vous informer régulièrement sur l'actualité du moment et sur des thématiques spécifiques à vos métiers. Pour vous abonner, connectez-vous sur www.ifram.fr

Le cuivre employé pour lutter contre les bactéries

En 2008, l'Agence américaine de Protection de l'Environnement (EPA) avait déjà homologué le cuivre et ses alliages en tant qu'agents antimicrobiens capables de lutter contre certaines bactéries responsables d'infections potentiellement mortelles. Aujourd'hui, l'utilisation du cuivre dans les lieux publics comme mesure sanitaire préventive est de plus en plus reconnue. Les résultats d'une étude menée à l'hôpital universitaire de Birmingham révèlent que le nombre de germes pathogènes les plus fréquents est réduit de manière significative sur les surfaces contenant du cuivre. Ces surfaces en cuivre permettent d'éradiquer 90 à 100% des micro-organismes tels que le staphylocoque doré : les staphylocoques dorés résistants à la méthicilline meurent au contact des surfaces en cuivre en moins de deux heures. Les propriétés antibactériennes de ce matériau constitueraient donc un rempart contre les risques d'infections nosocomiales, encore trop souvent sources de décès en milieu hospitalier. Rappelons qu'en France, 1 patient sur 20 contracte une maladie à l'hôpital qu'il n'avait pas en arrivant, soit environ 750.000 cas chaque année. Dans l'Union européenne, les maladies nosocomiales tuent 37.000 personnes par an.



C'est donc dans cet objectif que l'hôpital privé Saint Francis de Mullingar en Irlande vient récemment de remplacer toutes ses poignées de porte par des poignées en cuivre. Cette première mondiale pourrait faire des émules, et l'initiative de l'hôpital Saint Francis pourrait bientôt être imitée par d'autres établissements de santé, et ce sur d'autres supports (rampes, chariots, éléments de salle de bain...). Le cuivre pourrait donc venir remplacer en partie l'acier inoxydable dans le milieu hospitalier, et certains artisans pourraient bénéficier d'une nouvelle opportunité de marché.

Un nouveau portail dédié au cuivre

Aujourd'hui, bon nombre de créateurs se tournent vers le cuivre, matériau malléable et ductile, donc facile à mettre en forme. En plus d'offrir une palette de couleurs intéressantes, le cuivre s'inscrit dans une démarche d'éco-conception puisqu'il est durable, recyclable à 100 %, et naturellement antibactérien comme illustré par l'article précédent. Nouvellement mis en ligne, www.copperindesign.org est un portail destiné au travail du cuivre et à la création contemporaine. Ce site rassemble une communauté de designers, d'industriels, de créateurs, d'étudiants et de passionnés du métal rouge. Ce nouvel espace d'informations et d'échanges présente l'actualité et les événements de la filière du cuivre (dernières créations, concours, salons...), la matière première sous toutes ses formes (profilés, barres, tôle, câbles, tubes, textiles, pièces moulées...), ainsi que les créations de plusieurs artistes designers.

Une nouvelle solution pour l'approvisionnement de non-ferreux



Depuis le mois dernier, la société Euro Métal Sud Ouest (EMSO) et l'IFRAM ont signé une convention de partenariat afin de soutenir les entreprises dans leur démarche d'approvisionnement en matières premières. En effet, installée à Libourne en Gironde, EMSO propose toute une gamme de produits de non-ferreux (aluminium, bronze, laiton, cuivre, alliages) sous différentes formes (tôles, plaques, tubes, profilés) et ce pour tout débit.

La société EMSO propose également des plastiques techniques principalement destinés aux fonderies artisanales. Ce partenariat permet aux adhérents de l'IFRAM de bénéficier de tarifs avantageux sur les produits présentés précédemment. Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter l'IFRAM au 02 35 64 42 30, ou Karine Thouvenin, directrice commerciale d'EMSO (Tél. : 05 57 23 17 41 – Fax : 05 57 23 17 42 – Email : ktem@wanadoo.fr)

« Talents d'exception »

L'édition 2010 du Prix pour l'Intelligence de la Main est intitulée « Talents d'exception ». La Fondation Bettencourt Schueller invite à concourir les professionnels des métiers d'art dont les réalisations illustrent et mettent en évidence « l'intelligence de la main ». Le prix est doté d'un montant de 50 000 euros. Cette édition est ouverte à tous les métiers d'art utilisant un savoir-faire exceptionnel par sa rareté, sa qualité, sa spécificité...



Pour participer au concours, vous pouvez télécharger le dossier de candidature et le règlement du Prix en vous rendant sur le site www.fondationbs.org. Vous pouvez également contacter la Fondation Bettencourt Schueller au 01 41 92 99 30. La date limite de réception des dossiers est fixée au lundi 12 avril 2010.

Création de l'Institut National des Métiers d'Art

Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication et Hervé NOVELLI, Secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation ont annoncé le 7 février 2010 la création de l'Institut National des Métiers d'Art. L'Institut National des Métiers d'Art, structure unique de référence pour les métiers d'art va naître du rapprochement de l'actuelle SEMA (Société d'encouragement des métiers d'Art) et de la Mission des Métiers d'Art du ministère de la Culture et de la Communication.



Placé sous la présidence de Jean-Michel DELISLE, et sous la direction de Marie-Hélène FREMONT, cet Institut aura quatre missions principales : développer une expertise sur les métiers d'art et leur savoir-faire afin de favoriser leur développement et leur diffusion auprès des professionnels, du grand public et des scolaires ; animer l'ensemble des réseaux Métiers d'Art avec tous les acteurs du secteur (professionnels, services) ; développer la promotion des métiers d'art au plan national et international ; et enfin explorer de nouveaux champs de développement culturel dans les domaines des arts plastiques, du design, la mode...

Ce plan en faveur des métiers d'art fait suite au rapport de la Sénatrice Catherine Dumas sur les Métiers d'Art. L'élément structurant de cette politique en faveur de ces métiers est le rapprochement des deux ministères chargés de la Culture et de l'Artisanat. La création de l'INMA, structure d'animation interministérielle, permettra peut-être enfin de mettre en place en France une politique vigoureuse pour développer, faire connaître et faire aimer ces métiers où s'exprime le génie français, et qui sont l'image de la France à l'étranger. Le développement des métiers d'Art doit surtout passer par une meilleure prise en compte des attentes des entreprises, tant pour leur développement que pour la sauvegarde de leur patrimoine. Pour leur développement, la convention avec Ubifrance signée le 18 novembre 2009 va permettre le développement à l'international des entreprises labellisées Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV). Ce développement passera également par une représentation forte des professionnels, tant au sein de la nouvelle association des EPV, présidée par Arnaud Marion, qu'au sein des organisations représentatives des métiers d'Art, qui doivent s'unir au sein d'une Union nationale. Il est indispensable de sauvegarder les savoir-faire traditionnels en favorisant la transmission-reprise de ces entreprises, la formation des jeunes et l'apprentissage, et l'accès au crédit de ces petites entreprises.

Formations Repoussage et Taillanderie, il reste quelques places !

Programmée du 15 au 19 mars prochain à Chaudfonds sur Layon (49), la formation « Initiation aux techniques du repoussage - niveau 1 » propose de s'initier à la réalisation d'ornements en repoussé et à la fabrication des outils. Il reste encore quelques places. De même pour la formation sur la taillanderie dispensée par Bernard Solon qui se déroulera du 12 au 16 avril 2010 à Saint-Amour (39). Si vous êtes intéressé par l'une ou l'autre de ces formations, ne tardez pas à nous le faire savoir avant la clôture des inscriptions. Dépêchez-vous ! Pour plus de renseignements, contactez l'IFRAM au 02 35 64 42 30 ou rendez-vous sur le site www.ifram.fr

Nouveau design pour des masques de soudure personnalisables

La nouvelle gamme de masques de soudure optoélectroniques innovants Optrel P500 a été conçue par Sperian afin de répondre aux besoins des professionnels comme des soudeurs occasionnels. Personnalisables grâce à leurs inserts latéraux, ces masques associent niveau de protection élevé, confort et design. Ces masques optoélectroniques offrent une approche complètement nouvelle pour les soudeurs, qui peuvent désormais personnaliser leur équipement grâce à des inserts interchangeables. Moderne, esthétique, ergonomique et légère, la coque du masque a été conçue de manière à satisfaire les exigences les plus élevées en termes de confort. Cette dernière optimise la répartition du poids et limite la tension sur le cou du soudeur. Avec cette nouvelle technologie, Sperian répond aux demandes croissantes en matière de protection personnalisée et esthétique. www.sperian.com



L'agenda des événements à ne pas manquer !

• Jusqu'au 7 mars 2010 : Par-dessus le toit

Cette exposition permet de découvrir un patrimoine riche en technique et en symbolique à travers une multitude d'œuvres retraçant l'histoire de la toiture et de sa décoration : girouettes, épis de faîtage, coqs de clochers... Musée des meilleurs ouvriers de France à Bourges. www.ville-bourges.fr

• Du 9 au 10 mars 2010 : Vente de la collection Michel Rullier

Frayssé & Associés organise la dispersion de la collection de ferronnerie ancienne de Michel Rullier qui reste la plus importante collection publique au monde, après celle du Musée Le Secq-des-Tournelles de Rouen. Expositions publiques prévues le mardi 9 mars de 11h à 18h et le mercredi 10 mars de 11h à 12h. Vente à Drouot Richelieu à Paris le mercredi 10 mars. SVV Frayssé & Associés - 01 53 45 92 10 – www.drouot.com.

• Du 12 au 19 mars 2010 : Semaine nationale de l'artisanat

Le thème de cette neuvième édition de la semaine nationale de l'artisanat est « Pour vous, l'Artisanat invente chaque jour ». Cet événement phare de l'artisanat se déroulera dans toute la France et permettra d'aller à la rencontre des artisans. www.artisanat.fr

• Du 22 au 26 mars 2010 : Form & Tôle

Salon international du formage, du travail de la tôle et du tube. Paris-Nord Villepinte - Parc des Expositions. www.industrie-expo.com

• Du 22 au 26 mars 2010 : Machine-Outil

Salon international des équipements de production pour les industries mécaniques. Paris-Nord Villepinte - Parc des Expositions. www.industrie-expo.com

• Du 22 au 26 mars 2010 : SITS

Salon international des traitements de surfaces et de la finition industrielle : matériels et produits, sous-traitance, protection de l'environnement. Paris, Parc des Expositions. www.industrie-expo.com

• Du 22 au 26 mars 2010 : Soudage

Salon international dédié aux solutions et techniques de soudage. Paris-Nord Villepinte - Parc des Expositions. www.industrie-expo.com

IFRAM - Pôle national d'Innovation pour l'Artisanat des Métaux

Rédaction : Nicolas Duez, Éric Quentin

2973, route de Duclair, 76360 VILLERS-ECALLES - Tél : 02 35 64 42 30 - Fax : 02 35 61 56 97

Internet : www.ifram.fr / Email : ifram@ifram.fr

